

## EDITO

Votre bulletin d'informations



Mesdames, messieurs,

En cette période de crise sanitaire sans précédent, nous tenions à vous fournir l'ensemble des informations utiles à ce quotidien si bouleversé. Malgré une organisation modifiée, nous restons présents chaque jour à la mairie pour répondre à vos questions par téléphone et vous fournir via les réseaux sociaux l'ensemble des nouvelles mesures prises par les autorités dans le cadre de cette lutte contre le COVID-19. Sachez compter sur les élus et le personnel.

*Hervé Dupont, Maire d'Enquin lez Guinegatte*

## CONFINEMENT

La France est en confinement depuis le 17 mars afin de lutter contre la propagation du coronavirus.

**Les sorties doivent se limiter au strict nécessaire** et chaque déplacement doit être justifié par une "**attestation de déplacement dérogatoire**". Une nouvelle version avec l'heure de sortie à spécifier est entrée en vigueur depuis le mardi 24 mars.

Vous pouvez la télécharger sur le lien <file:///D:/attestation-deplacement-fr.pdf>

Les anciennes attestations restent valables à condition d'y ajouter votre heure de sortie.

Nous avons installé une pochette plastique sur la boîte aux lettres de la Mairie (à côté des bornes de rechargement voiture électrique) pour les personnes qui ne peuvent pas s'en procurer.

Seuls sont autorisés :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.

- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

**Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135 euros avec une possible majoration à 375 euros et 1 500 euros en cas de récidive.**

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



**COVID-19**

**CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Ne pas se serrer la main
- Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade
- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- SI VOUS ÊTES MALADE**  
Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?  
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000  
(appel gratuit)

# INFORMATIONS PRATIQUES

Par arrêté municipal du 24 mars 2020, les **équipements sportifs de la commune sont interdits au public** jusqu'à la levée du confinement par les autorités.

Les locations de salle des fêtes sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

La mairie annexe d'Enguegatte est fermée.

La mairie d'Enquin lez Guinegatte est fermée au public. Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 15h à 18h.

En cas d'urgence vous pouvez nous envoyer un mail [mairie-enquin@orange.fr](mailto:mairie-enquin@orange.fr) ou nous joindre au 03.21.39.33.00 aux horaires de permanences.

#COVID\_19

**La CAPSO adapte la collecte des déchets sur son territoire afin d'assurer un maintien de service pendant cette période de crise sanitaire tout en limitant l'exposition de ses agents.**

Jusqu'à nouvel ordre, nous vous remercions de sortir uniquement vos bacs à ordures ménagères (bac vert ou gris) lorsqu'ils sont pleins !

Les bornes d'apport volontaire sont à votre disposition pour le verre et pour le papier/carton uniquement (merci de respecter les consignes de tri), vous pouvez y accéder à l'occasion d'un déplacement essentiel comme les courses.

La collecte des bacs / sacs jaunes n'est temporairement plus assurée, en raison notamment de la fermeture du centre du tri. La collecte du verre en porte à porte pour les communes concernées par ce service est également suspendue temporairement. Nous vous invitons à stocker vos déchets recyclables, (propres et secs) chez vous (garage, cour, jardin, ...).

Pour les personnes qui ne pourraient stocker leurs déchets recyclables, vous pouvez transférer temporairement une partie des déchets recyclables dans le bac ordures ménagères ou à défaut dans un sac noir. Pendant cette période exceptionnelle, les sacs noirs d'un poids raisonnable positionnés à côté des bacs ordures ménagères seront également collectés.

Pour tout renseignement complémentaire :

 **CAPSO**  
DU PAYS DE SANCTOIRE

0 800 676 053 Service à appel gratuit  
[www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

**Nous avons mis en place un plan de continuité d'activité afin de maintenir les services publics essentiels à la vie de nos concitoyens.**

**Etat civil** : Acte de naissance, de reconnaissance anticipée et acte de décès.

**La célébration des mariages et l'enregistrement des PACS sont reportés.**

**Les obsèques sont limitées au rassemblement d'un maximum de 20 personnes.**

**Urbanisme** : Les dépôts de demande d'autorisations d'urbanismes (permis de construire-déclaration préalable) doivent se faire uniquement par voie postale ou dépôt dans la boîte aux lettres de la Mairie.

**Voirie** : Les agents des services techniques assurent l'entretien courant et l'entretien des espaces verts.

**CCAS** : Afin de porter assistance aux personnes vulnérables nous pouvons vous venir en aide. Si vous n'avez aucun moyen de vous déplacer ou que votre état de santé ne vous le permet pas, nous pouvons assurer le retrait de vos courses de 1ère nécessité auprès de CocciMarket et/ou le retrait de vos médicaments à la pharmacie d'Estrée Blanche, Théroouanne et Fléchin. Contactez nous afin que nous puissions nous organiser dans les meilleures conditions.

**Le banquet des aînés est reporté au 28 novembre 2020. Des nouvelles invitations seront adressées en temps utiles.**

# ELECTIONS MUNICIPALES

Pour la commune d'Enquin lez Guinegatte dont l'élection a été acquise au 1er tour, le mandat des conseillers municipaux et l'élection du Maire, Maires délégués et adjoints au Maire, prendra effet au plus tard en juin.

Les élus en 2014 restent donc en fonction jusqu'à l'installation du nouveau conseil en juin. L'ancien conseil municipal ne se réunira que pour motif exceptionnel.

Le nouveau conseil municipal sera associé pendant cette période à toutes les décisions prises par le Maire.

## Rentrée scolaire 2020-2021

Les inscriptions prévues au mois d'avril sont reportées.

Le directeur du RPI communiquera les nouvelles permanences ultérieurement.



LA POSTE

Les services de la POSTE nous ont informé que le courrier ne serait plus distribué que 3 jours par semaine.